



**VILLE DE SAINT-OMER**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 08 MAI 2020**

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**Date de la convocation : 30 avril 2020**

**D.G.S.** ~ Secrétariat Général – FV

L'An Deux Mil Vingt, le Vendredi 08 mai 2020 à 11 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni en visioconférence sous la présidence de Monsieur François DECOSTER, Maire.

\*\*\*\*\*

### **Etaient présents :**

- \* M. DECOSTER, Maire,
- \* M. SABLON, Mme VOLLE, Mme LENGAIGNE, M. HUMETZ, M. WINOCK, Mme VANDESTEENE, Mme RITAINE, M. HEUMEL (à partir de la délibération n°05), M. TRUANT, Adjoints
- \* Mme VANNELLE, M. CHOCHOY, M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, M. BOIDIN, M. ALLOUCHERY, Mme BERTHELEMY, Mme FENOGLIO, Mme LAPACZ, M. CAILLIAU, M. BAROIS, M. JOYEZ, M. MARZAK, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, Mme OBOEUF, M. MAGNIER, Mme DUCASSE, Mme GAUTHEROT, Mme GALLOIS, M. BOURGEOIS, Conseillers Municipaux,

### **Absents sans pouvoir :**

- \* M. HEUMEL, Adjoint, (jusqu'à la délibération n°04)
- \* Mme OBOEUF, Conseillère Municipale

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2019 est adopté **à l'unanimité.**

**01) Désignation du Secrétaire de Séance**

Sur proposition de Monsieur le Maire, **Monsieur Roger WINOCK, Adjoint**, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

**02) Compte-rendu des décisions prises en application de la D.C.M. N° 3 du 28 Avril 2014 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal**

Le compte-rendu des dernières décisions prises par Mr François DECOSTER en application de la Délibération n° 03 du 28 Avril 2014 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal a été transmis au Conseil Municipal.

➤ **S'agissant d'un compte-rendu, pas de vote**

**03) Information sur les mesures exceptionnelles prises au regard de la crise sanitaire****04) Information sur les mesures prises pour l'anticipation du déconfinement progressif****05) Conditions de délibération par visioconférence**

Considérant le système de visioconférence proposé par un prestataire privé, qui permet à la fois à chaque conseiller municipal doté d'une tablette de participer à ce conseil en ligne, mais qui garantit également le caractère public de la séance par un accès direct au public de manière électronique. Considérant le contact pris par l'administration avec chaque conseiller municipal, notamment par courriel du secrétariat général du 28 avril 2020 pour mettre en œuvre la solution technique, et les différents échanges avec les services. Considérant l'enregistrement des débats, et la possibilité d'identifier les participants. Considérant que le scrutin secret ne sera pas possible, et que le vote à main levée et/ou le vote électronique sont validés. Il a été proposé d'approuver les présentes conditions de vote par visioconférence.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

**06) Approbation du lancement d'un Plan Municipal de Soutien au Commerce de proximité**

Considérant l'impact notamment économique d'une crise sanitaire exceptionnelle qui fragilise fortement les commerces de proximité autant qu'elle démontre leur caractère indispensable dans une ville centre comme Saint-Omer. Considérant l'action de la Ville, qui mène depuis plusieurs années avec ses partenaires de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, de la Région et de l'Etat une stratégie offensive de soutien aux commerces de proximité. Il a été proposé d'approuver le lancement d'un plan municipal de soutien au Commerce de proximité, concerté avec les acteurs du secteur et élaboré en complémentarité avec les démarches de l'Etat et des Régions. Il se traduit, dans un premier temps, par l'exonération de la redevance pour occupation du domaine public (terrasses) et par l'exonération de droits de voirie (enseignes) notamment.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

**07) Exonération de la redevance terrasse**

Vu la délibération approuvant le lancement d'un Plan Municipal de Soutien au Commerce de proximité. Vu la délibération n°34 du 19 décembre 2019 établissant les droits et redevances appliqués par la ville. Considérant l'impact notamment économique d'une crise sanitaire exceptionnelle qui fragilise fortement les commerces de proximité. Considérant la volonté de la Ville de soutenir le commerce local, compte tenu des compétences municipales et l'intérêt général de cette mesure. Il a été proposé d'exonérer les occupants des terrasses, étalages sur trottoirs et autres de 0 à 40 m<sup>2</sup> et plus de leur redevance d'occupation du domaine public.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

**08) Exonération de la redevance de voirie**

Vu la délibération approuvant le lancement d'un Plan Municipal de Soutien au Commerce de proximité. Vu la délibération n°34 du 19 décembre 2019 établissant les droits et redevances appliqués par la ville. Considérant l'impact notamment économique d'une crise sanitaire exceptionnelle qui fragilise fortement les commerces de proximité. Considérant la volonté de la Ville de soutenir le commerce local, compte tenu des compétences municipales et l'intérêt général de cette mesure. Il a été proposé d'exonérer de droits de voirie (redevance annuelle) pour les stores extérieurs et marquises en saillie, les enseignes, les concessions de servitudes (terrasses couvertes fixes).

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

**Séance levée à 12h45**

**Le Maire,**

**François DECOSTER**

|                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| FAIT POUR ETRE MIS A L'INFORMATION DU PUBLIC, SOUS FORME D'AFFICHAGE,<br>A PARTIR DU 15 MAI 2020 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|

**NB : les délibérations sont consultables aux heures d'ouverture de la Mairie (8h30-12h00 / 13h30-17h00, du lundi au vendredi) au Service du Secrétariat Général.**